



**Ville de Lausanne**

Municipalité

A Mesdames et Messieurs  
les membres du Conseil communal  
1002 Lausanne

Lausanne, le 15 décembre 2022

**Question n° 22 de Mme Anaïs Timofte déposée le 14 septembre 2022 « Des déchets jonchent le sol à la rue de Genève : pourquoi les poubelles sont-elles supprimées ? »**

### **Rappel**

« La rue de Genève est une rue très fréquentée en raison d'une forte densité d'habitations dans le quartier. Pourtant, cette rue ne comporte pas de poubelles, en particulier à l'endroit où les habitants ont l'habitude de se rencontrer devant les commerces, lieu correspondant également à ce qui fait désormais office d'arrêt de bus temporaire (Couchirard) dans le cadre des travaux du tram. En conséquence, des déchets et mégots jonchent constamment le trottoir en particulier à cet endroit. On peut s'étonner qu'une poubelle-cendrier n'ait pas été installée pour cet arrêt de bus temporaire, alors que les autres arrêts temporaires sur la ligne des travaux en sont pourvus, et que l'arrêt Couchirard en était pourvu avant son déplacement.

Globalement, en dehors de la question de l'aménagement temporaire de l'arrêt Couchirard, on peut s'interroger sur la qualité du dispositif permettant de garantir la propreté urbaine dans l'ensemble de cette rue, et le manque cruel de poubelles à la rue de Genève, en particulier depuis l'Ecole des Métiers jusqu'à Prélaz-les-Roses ».

### **Préambule**

La Ville attache une importance particulière à l'équipement ainsi qu'à la convivialité des abribus, lesquels sont tous équipés de poubelles et cendriers intégrés. Tous les nouveaux projets liés à l'aménagement de l'espace public bénéficient désormais d'une approche globale, ce qui permet de cerner au mieux les enjeux et les besoins locaux et d'inclure dans leur environnement les différents éléments de l'espace urbain, comme les abribus. Les réflexions d'avant-projet prennent systématiquement en considération les thématiques liées à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, à la qualité du séjour, aux aménagements paysagers voisins ainsi qu'à l'éclairage public. Cette approche tient également compte des exigences fixées par la loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées (LHand) concernant l'accessibilité. Les projets d'arrêts de bus sont développés dans une optique d'espace de proximité et de convivialité et doivent répondre aux besoins de toutes et de tous. Une attention particulière est apportée à l'assise liée directement



à l'arrêt de bus ainsi qu'aux principes permettant de favoriser :

- le déploiement de surfaces perméables ;
- la plantation d'arbres avec des conditions développement optimales ;
- l'apport de végétation ;
- l'utilisation de bois dans les composants du mobilier urbain ;
- la réalisation d'emplacements agréables pour le séjour à proximité (espaces dégagés, limitation de nuisances, etc.).

La localisation des poubelles a fait l'objet d'une étude minutieuse, ce qui a permis d'établir des standards qui tiennent compte de la densité des habitations et des flux piétonniers et d'équiper chaque secteur en fonction de ses besoins.

Comme il était prévu de déplacer l'abri temporaire Couchirard, direction Lausanne, à plusieurs reprises, son aménagement a été simplifié afin d'éviter des dépenses disproportionnées ; toutefois une « poubelle-cendrier » y a été installée dans le courant du mois de septembre 2022. Cet abri a regagné depuis lors son emplacement originel et une poubelle-cendrier a aussitôt été reposée.

## Réponse de la Municipalité

### **Question 1 : La Municipalité compte-t-elle installer à minima une poubelle-cendrier à l'arrêt temporaire de Couchirard ? Et si oui, dans quel délai ?**

L'abribus originel de Couchirard, direction Lausanne, était équipé d'une corbeille « requin ». Cet arrêt a été provisoirement déplacé durant les vacances scolaires, Comme indiqué en préambule, sachant que cet arrêt temporaire allait être déplacé à plusieurs reprises, sa conception a été simplifiée au maximum afin de ne pas engendrer de frais disproportionnés ; il ne prévoyait donc pas la pose de poubelles. Une « poubelle-cendrier » y a été toutefois installée dans le courant du mois de septembre 2022 à l'arrêt provisoire, direction Lausanne. Aujourd'hui, cet abribus a retrouvé son emplacement originel et une poubelle-cendrier a été aussitôt reposée.

Quant à l'arrêt de bus provisoire Couchirard, direction Renens, il a été équipé d'une « poubelle-cendrier » à son installation.

### **Question 2 : Pour quelles raisons cet arrêt temporaire sur la future ligne du tram n'est-il pas aménagé de la même manière que les autres ?**

Il n'y a pas eu de volonté particulière d'aménager l'arrêt de bus Couchirard différemment des autres. Le design des abris peut cependant varier en fonction de l'attribution des marchés, les abris provisoires étant compris dans le cahier des charges mis en soumission. Les équipements fournis par les Transports publics de la région lausannoise (tl) (borne information voyageurs, distributeur automatique de tickets transport, etc.) peuvent aussi évoluer en fonction des expériences et des retours des différentes phases de chantier.

### **Question 3 : Plus globalement, que compte faire la Municipalité pour garantir la propreté de la rue de Genève dans la durée ?**

L'installation du chantier du tram n'a pas eu d'impact sur le plan de nettoyage de la rue de Genève ainsi que sur les ressources humaines et mécaniques allouées à cet effet. La zone est nettoyée manuellement deux fois par semaine (mardi et vendredi) et mécaniquement avec une brosse de trottoirs à raison de cinq fois par semaine (du lundi au vendredi). Un lavage des trottoirs est en outre effectué une fois par semaine (mercredi). Aucune tournée de

nettoyage n'est organisée durant le week-end. Le nettoyage est adapté en fonction des accès autorisés pour le passage des machines communales et tient compte non seulement de l'impact des travaux sur les flux piétonnier et routier, mais aussi de l'évolution régulière de l'enceinte du chantier dans l'espace public ; le balayage mécanique est ainsi remplacé en cas de besoin par un balayage manuel (balai de bruyère et pince à déchets).

Le nettoyage a été renforcé dans le cadre du projet du tramway lorsque le chantier s'est installé sur le tronçon de la rue de Genève, compris entre les croisements avec la rue Couchirard et l'avenue Sébeillon, les tl ayant mandaté une entreprise, qui passe trois fois par semaine pour nettoyer ce secteur, en plus des passages prévus par la Ville, au vu des incivilités rencontrées à l'intérieur et à l'extérieur de l'enceinte du chantier.

La Municipalité estime que l'équipement de collecte des déchets mis en place dans le secteur correspond aux standards définis par la Ville, au regard de la densité d'habitations et des flux piétonniers dans le quartier : le secteur est équipé de dix corbeilles à déchets réparties sur les trottoirs du tronçon de la rue de Genève compris entre l'Ecole des Métiers et « Prélaz-les-Roses » et de 11 autres dans les petites rues adjacentes (bas de Recordon, chemin des Retraites, rues secondaires de l'avenue de Morges et bas de Couchirard)).

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de Mme Anaïs Timofte.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne, le 15 décembre 2022.

Au nom de la Municipalité

Le syndic  
Grégoire Junod



Le secrétaire  
Simon Affolter

